UN IMPORTANT CAMBRIOLAGE A SAINT-MAURICE. — Des cambrioleurs ont pénétré, la nuit de mercredi à jeudi, dans le magasin de M. Winchel, fabricant de rideaux, rue du Chevalier-Français.

A l'aide d'une pince, ils firent sauter la porte du magasin, et, en hâte, ils emplirent sur une voiture de messager, qu'ils avaient amenée avec eux, tout un stock de rideaux, stores et guipures, le tout estimé 8.000 fr.

Le chargement terminé, la voiture partit au trot dans la direction de Lille. Deux employés d'octroi, MM. Vanaverbecke et Wiskart, virent passer devant eux l'attelage qu'ils ne purent arrêter. La sûreté espère mettre la main sur les cambrioleurs.

UN MAITRE-CHANTEUR. — Au cours des perquisitions opérées au domicile du directeur de la *Cocarde*, Marc Lapierre, arrêté il y a quelques semaines à Londres, la sûreté parisienne a découvert une correspondance émanant de quelques personnes de Lille. Ces lettres établissent que, sur les conseils de Lapierre, quelques-uns de nos concitoyens auraient acheté des titres n'ayant plus cours notamment des actions de la Gold Coast and Ashanti C° Limited. Quelques dupes auraient souscrit pour plusieurs milliers de francs.

M. Coupillaud, juge d'instruction, est chargé, sur Commission rogatoire du parquet de la Seine, de rechercher quel a été le rôle exact de Marc Lapierre dans ces négociations.

UN DRAME DANS UN BAL PARISIEN. — En décembre dernier, un apache parisien, Jean Planchard, 27 ans, frappait, dans un bal-musette, d'un violent coup de couteau au cœur, son amie, la fille Rossin, sous prétexte qu'elle refusait de danser avec lui. Des assistants voulurent s'emparer du meurtrier, mais les amis de ce dernier, qui étaient prévenus du coup préparé par Planchard contre la fille Rossin, réussirent à le dégager et rendirent de coups quiconque essaya de s'interposer. L'assassin vient d'être arrêté à Paris et dénonce comme son complice un nommé Bodin, en ce moment détenu à la prison de Loos.

Sur commission rogatoire du parquet de la Seine, M. Coupillaud, juge d'instruction, a dû se rendre jeudi à la maison centrale de Loos pour entendre les explications de Bodin.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ECLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

NOUVELLES RELIGIEUSES

TOURCOING. — *Institution Saint-Louis.* — La cérémonie de la première communion a eu lieu hier en présence d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Il y avait trente-sept élèves qui y prenaient part et dont la tenue a été parfaite.

La messe de communion a été célébrée par M. l'abbé Basuyau, aumônier. A la grand'messe, dite par M. l'abbé Delattre, assisté de MM. les abbés Horain et Tiberghien, les élèves du cours de solfège ont interprété une messe à deux voix du Frère Florent Morel, qui est une œuvre d'une belle composition. Ecrite en style palestrinien, son caractère religieux fait profonde impression.

M. le Doyen de Saint-Christophe a présidé l'office de l'après-midi. L'auditoire qui se pressait dans la gracieuse chapelle de l'établissement a eu la bonne fortune d'entendre une allocution de M. l'abbé Horain, curé d'Esquerchin et oncle de l'un des premiers communiants.

L'assistance qui se pressait à cette cérémonie a témoigné vivement de la haute estime en laquelle les familles de Tourcoing tiennent l'Institution Saint-Louis et les Frères qui s'y dévouent avec abnégation et talent.

— *Une bénédiction solennelle en l'église St-Christophe.* — Ce soir à huit heures, au cours du salut qui sera chanté à l'occasion du premier vendredi du mois, M. le doyen Leclercq procédera à la bénédiction solennelle d'une statue monumentale du Sacré-Cœur de Jésus.

Les paroissiens de Saint-Christophe assisteront en très grand nombre à cette cérémonie du mois de juin, consacrée au Sacré-Cœur.

AU SANS RIVAL 55, rue de Meuvaux ROUBAIX
(5 minutes de la gare — Arrêt du tramway)
Deuil en 10 heures. -- Location de Châles

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille THIFFENNEMELIUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théophile-Sébastien, ancien boucher, décédé à Roubaix, le 29 mai 1906, dans sa 55e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 31 courant, à sept heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à cinq heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er juin, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Justice, près du « Cheval Blanc », à 9 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille EUCHEVIN-DEBAILLEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph EUCHEVIN, adjoint au maire, veuf de Dame Julie DEBAILLEUX, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 30 mai 1906, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 2 juin, à dix heures, en l'église de Lys, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Vert-Pré. — L'Obit du Mois aura lieu le mardi 3 juillet 1906, à dix heures.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais, grand deuil). — Imprimerie A. Reboux.

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE. — Les prochaines manœuvres d'automne de la première division d'infanterie commenceront vraisemblablement le 23 ou le 29 août, pour se terminer vers le 12 septembre.

Les manœuvres séparées des deux brigades dureront quatre jours et la concentration se fera aux environs de la Bassée, d'où la division sera conduite dans la direction de Saint-Pol.

GENDARMERIE. — Les maréchaux des logis de gendarmerie Taillandier et Urtinelle, de la 1re légion, candidats à l'école des sous-officiers de gendarmerie, ont été déclarés admissibles aux examens oraux et d'instruction militaire pratique.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX a été effectué jeudi dans la journée dans les communes de Wannehain, Bourghelles, Cysoing et Bouvines. Sur un nombre de deux cents chevaux environ, une vingtaine ont été réformés.

LES PÈLERINAGES EN TERRE SAINTE

Le Comité des Pèlerinages de Pénitence à Jérusalem organise pour les vacances prochaines le 32e pèlerinage en Terre Sainte. Comme toujours on a tenu à satisfaire, dans l'itinéraire, et les attraits de la piété avec Jérusalem, Nazareth, Tibériade, Bethléem, et l'intérêt d'une croisière instructive aux grands centres des civilisations anciennes avec Athènes, Constantinople, l'Egypte, sans négliger les autres localités historiques de la côte méditerranéenne, Saint-Jean d'Acre, Rhodes, Malte, Messine, Naples.

Bateau spécial, entièrement et uniquement à la disposition de ce voyage; guides éclairés en Terre Sainte, à Constantinople; conférences faites en cours de route sur les divers souvenirs des lieux visités.

Départ de Marseille le 2 septembre. Retour le 11 octobre. Les prix, tout compris de Marseille à Marseille, sont: 1re classe, 1100 fr.; 2e classe, 900 fr.; 3e classe, 650 francs.

Demander le programme détaillé et les autres renseignements à M. le secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

LA SITUATION AGRICOLE DANS LE NORD

Le temps est beau et chaud, mais des orages sont encore à craindre.

Dans notre rayon, les ensemencements de betteraves touchent à leur fin. Nos agriculteurs ont travaillé aux champs malgré les averses dernières, mais, d'avis général, on est en retard d'au moins 15 jours sur les années moyennes.

Les premières betteraves semées se présentent dans d'assez bonnes conditions de végétation. On estime que nous aurons, dans notre région du Nord et du Pas-de-Calais, une diminution de 40 % sur les ensemencements de l'année 1905.

Bons avis de nos blés et avoines, que l'on pourrait biner si le beau temps persistait. Les dernières parties levées sont belles; l'état général est satisfaisant.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un écho des inventaires

La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a élevé à 200 francs, sur appel « à minima » du ministère public, la peine de 50 francs d'amende prononcée par le tribunal d'Hazebrouck, contre M. l'abbé Cailliau, prévenu d'outrages à la gendarmerie au cours de l'inventaire de l'église d'Eecke, près Hazebrouck.

Cour de Cassation

Chambre criminelle

Présidence de M. Bard, président

A propos de la circulation des cafés dans le rayon frontière

La Cour de cassation, Chambre criminelle, vient de rendre un arrêt de principe en faveur de l'administration des douanes, à l'encontre de Mme veuve Lejour-Brassart, épicière, rue du Moulin, à Roubaix.

Mme Lejour-Brassart, dont on se rappelle la condamnation toute récente pour un étrange délit d'escroquerie, avait eu jadis quelques démêlés avec la douane. Une fois notamment, des ballots de café par elle présentés au bureau de la gare de Roubaix, amenèrent contre elle un procès-verbal, car il fut reconnu que le passavant qui les accompagnait ne s'appliquait pas à la marchandise: d'où l'administration avait conclu que ces ballots étaient fraudés.

Le Tribunal de Lille condamna Mme Lejour à six mois de prison et à une forte amende; la Cour d'appel l'acquitta en décidant qu'il s'agissait d'une simple affaire relevant de la compétence du juge de paix.

La Cour de cassation a cassé l'arrêt de Douai; elle s'exprime en ces termes:

« Si l'importation d'objets prohibés ou l'introduction en fraude d'objets taxés à 20 francs et au-dessus par 100 kilos doit être déférée à la juridiction correctionnelle et est passible, tant d'emprisonnement que d'amende, quand une déclaration a été faite à l'entrée, la saisie entraîne seulement la compétence du juge de paix et l'amende.

» Lorsque des marchandises de la classe indiquée ci-dessus sont amendées dans un bureau de douane pour obtenir un passavant de circulation, après avoir été chargées dans le rayon-frontière, l'infraction, qui ne consiste qu'en une déclaration inexacte, est de compétence civile; mais il en est autrement lorsqu'il est reconnu au bureau de seconde ligne que ces marchandises sont dépourvues de justifications d'origine applicables et se trouvent ainsi légalement présumées avoir été introduites en fraude. Dans ce cas, c'est la juridiction correctionnelle qui est compétente. »

C'est sur rapport de M. le conseiller Laurent Atthalin et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Louchard que cet arrêt a été rendu.

L'affaire reviendra devant la Cour d'Angiens, qui prononcera alors contre Mme Lejour la condamnation prévue par la loi.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE de ROUBAIX

Audience du jeudi 31 mai 1906

Présidence: M. Petit, juge de paix. — Ministère public: M. Laché, commissaire de police.

Les lois sur le travail. — MM. Benoist frères, négociants en laines, rue de l'Ouest, sont condamnés à deux amendes de 5 francs pour ne pas avoir fait évacuer les poussières dans leur établissement et ne pas avoir installé de vestiaires et de lavabos.

— M. Charles Collette, imprimeur, se voit infliger deux amendes de 5 francs pour ne pas avoir présenté les livrets de deux ouvriers âgés de moins de 18 ans, et une amende de 5 francs pour ne pas avoir fait connaître à M. l'inspecteur du travail l'horaire du travail.

— M. Albert de Mallortie, imprimeur, est condamné à 1 fr. d'amende pour avoir occupé un ouvrier non muni de sa feuille d'immatriculation.

Il faut demander l'autorisation. — M. Arsène Beauvois avant négligé de demander l'autorisation d'ouvrir un atelier de battage et de cardinnage de laines se voit condamner à 1 fr. d'amende. En outre, la fermeture de son établissement est ordonnée jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'autorisation préfectorale.

Un ébréché à la barre. — Le compagnon Eradent Petteau est, en même temps, le tenancier de l'estaminet du *Palais du Travail*, rue du Pile, et le gérant de l'imprimerie communiste installée dans ce local.

C'est à ce dernier titre qu'il comparaît devant le juge de paix pour répondre d'une infraction à la loi du 28 juillet 1881 prescrivant aux imprimeurs de mentionner leurs nom et adresse sur tous les travaux sortant de leurs presses.

Les violences et l'ivresse. — Sont condamnés à deux jours de travail pour violences légères: Jules Penet, Léopold Debacker, Jean Sodders; à 1 jour: Camille Cattoir, Jules Thérisson, Sophie Plays et Marie Leroy.

— Pour ivresse sont condamnés à 3 fr. d'amende: Auguste Vlieghe, Gaston Bernard; à 1 fr.: Joseph Moreau, Auguste Haquette, Georges Heuqbelle, François Vanfleteren, Emile Delbroix, Paul Fauvarque, Henri Deschamps et Emile Roys.

Divagations des chiens. — 1 fr. d'amende à Auguste Perrot, Augustine Anckaert, Jules Dedecrq, Clémence Leveugle, François Peucock, Isidore Sinet et Elise Ségard.

Affaires diverses. — Pour avoir circulé à une allure trop rapide, rue de la Gare, M. Gaston Vitin, chauffeur d'automobile, est condamné à une amende de 10 fr.

— 1 fr. à Marcel et Hubert Vandecrutte pour tapage nocturne; à Arthur Leroy, pour abandon de voiture; à Hannart frères, Georges Carrette, pour dépôt d'immondices sur la voie publique. Même amende à Louis Huglie, pour ne pas avoir éclairé son vélo; à Albert Coursier, pour avoir roulé avec son vélo sur un trottoir; à Henri Pecqueur, pour avoir passé avec un attelage à deux chevaux avenue Lenôtre; à Louis Duvinage, à Wasquehal, pour embarras de la voie publique et défaut d'éclairage. — 1 fr. à Marie Evrard de Wattrelos, pour ne pas avoir muselé son chien attelé à une voiture; à Alfred Vandecastel, pour défaut de plaque à sa voiture; 2 fr. à Victorien Goethals, pour avoir exercé des mauvais traitements sur son âne.

JUSTICE DE PAIX DU 2e ARRONDISSEMENT DE LILLE

Présidence de M. Dacuin

Les accidents du travail. — On sait que la loi du 31 mars 1905 a reconnu à l'ouvrier blessé au travail le droit de choisir son médecin, tout en organisant un contrôle légal par le médecin désigné par le patron. Certains travailleurs ont cru que ce texte leur donnait le droit d'assujettir les médecins contrôleurs à des démarches contraires à leur dignité et, sur le conseil d'un docteur... peu contractuel, s'il faut en croire les ouvriers eux-mêmes, ils se sont refusés à se laisser examiner par le médecin désigné par leur patron à leur domicile ou à l'usine; ils ont prétendu l'obliger à se rendre au siège du syndicat pour les visiter.

Le personnel de la Manufacture de tabacs, notamment, agissait de cette façon. Mais l'Administration des tabacs ne l'a pas entendu de cette oreille; elle a suspendu le demi-salaire des malades et le juge de paix a été appelé à résoudre le conflit.

Il a décidé que les ouvriers n'avaient pas le droit d'imposer au docteur chargé du contrôle de leur état, le local des visites; que celles-ci devaient se faire au domicile du blessé, ou dans une salle de l'atelier, ou encore dans un lieu choisi par le juge; de plus, il pose en principe que le certificat du docteur choisi par l'ouvrier ne lie en aucune façon le juge; il suffit au patron de contester sa force probante, même sans produire de certificat contraire pour que le demi-salaire ne puisse être alloué avant expertise.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

La question des tramways à Roubaix

Roubaix, le 31 mai 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

La question de l'itinéraire de la ligne de Roubaix à Lille me paraît très simple à résoudre. On n'a qu'à laisser au tramway de Lille son ancienne route, soit la rue Neuve. Le tramway du Moulin de Roubaix prendrait le boulevard Gambetta dont il suivrait le côté gauche en passant derrière la fontaine pour éviter un tournant trop brusque, irait rejoindre la ligne de Lannoy au coin de la rue Pierre-Motte en face de la carrosserie Van den Hende et se dirigerait sur la Grand'Place comme les lignes du Pile et de Lannoy.

Cette décision aurait divers avantages; d'abord de ne pas emprunter des rues aussi étroites que les rues du Curoir et du Château; ensuite de ne pas gêner le marché des Halles et surtout de permettre à la Ville de toucher les quinze mille francs que la Compagnie de Lille lui donne si sa ligne peut aboutir convenablement à la Grande-Place. Cette considération dernière doit primer, surtout par ce temps de disette financière.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus empressées. *Un abonné.*

Les catholiques tourquennois et la visite du Président de la République

Tourcoing, le 31 mai 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur le Président de la République viendra dimanche prochain à Tourcoing. Les mâts se dressent, les guirlandes électriques se déroulent, on fait à la ville une toilette extraordinaire et... nos esprits sont perplexes. Pavoiserons-nous? Ne pavoiserons-nous pas? On discute ferme dans toutes les réunions de catholiques. Permettez-moi de clamer mon avis par la voie de votre journal.

Mon avis d'ailleurs est très net: *pavoisons!* Nous sommes républicains, personne ne doit pouvoir suspecter notre loyalisme, c'est-à-dire notre sincérité. Ce n'est pas la politique de Monsieur Fallières ni de ses membres qu'il s'agit d'approuver. C'est le chef de l'Etat qu'il faut honorer dans une circonstance où tous les bons esprits devraient être enfin d'accord.

Mais, va-t-on dire, ces fêtes ont pris un caractère politique, on les a exploitées à l'avance dans un but électoral, on en tirera parti pour fortifier une popularité dont nous ferons tous les frais!

J'entends; mais, ô mes naïfs amis, c'est justement parce que vous avez commis autrefois la faute de laisser occuper tous les bons terrains par vos adversaires qu'il importe de vous montrer enfin mieux avisés. Quand on boude, on est ridicule et peut-être odieux et la cause qu'on représente, pour excellente qu'elle soit, se trouve compromise.

Et de grâce, ne me parlez pas des principes. Les principes n'ont rien à voir ici si ce n'est ce principe que l'autorité est chose respectable, qu'il vous faut être déférants pour les hommes au pouvoir par la raison précise que vous êtes chrétiens! Méritez vous-mêmes de changer les hommes qui abusent si lamentablement des fonctions qu'ils occupent, mais jusqu'alors soyez malgré tout les meilleurs des citoyens, non pas résignés mais corrects et fiers.

Relisez Corneille.

Les a-t-on vus mutins, les a-t-on vus rebelles?... Et vive la République!.....

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un catholique républicain.

Les photographes à l'Exposition

Tourcoing, le 31 mai 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance d'accorder l'hospitalité de votre aimable journal aux quelques lignes suivantes:

Convaincu d'être l'interprète de tous les amateurs de photographie, je me permets de réfuter quelques articles du règlement élaboré et reproduit dans votre numéro d'hier, concernant la présence des photographes à l'Exposition.

La personne qui a mis au jour ce règlement n'a (sûrement pas) aucune idée de l'art photographique.

Tout d'abord je critique l'article qui a rapport aux quelques heures permises pour opérer, 8 h. du matin à midi. Comment voulez-vous que l'on prenne certains monuments, et les plus beaux, qui ne sont bien en vue qu'à quatre heures du soir?

L'article concernant l'autorisation est étrange. Tout photographe, qui paie la redevance inscrite au règlement, devrait être autorisé à se présenter aux heures et aux jours qu'ils lui conviendraient le mieux sans qu'il soit indispensable de dire d'avance, si on sera accompagné de quelque aide et avec quel appareil il opérera.

Enfin, l'article le plus sujet à discussion est certainement celui qui oblige quiconque aura payé le droit de photographier, à remettre au bureau de l'administration six épreuves de chacun de ses clichés qu'il aura pris. Tous les amateurs font volontiers quelques épreuves de leurs œuvres, mais ils n'accepteront jamais de remettre à M. le Directeur de l'Exposition six exemplaires de chaque cliché qu'ils auront tiré. Pourquoi donc toutes ces reproductions?

En somme, pour ne pas faire tort au commerce et donner satisfaction aux amateurs photographes, il faudrait faire ce que nous faisons pour un cliché flou et inutilisable, nous recommençons à mettre au point.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Un groupe d'amateurs.

Les bancs à l'Exposition de Tourcoing

Tourcoing, le 31 mai 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous rendriez un véritable service aux visiteurs, visiteuses, surtout, et abonnés de l'Exposition en voulant bien insérer dans votre estimable journal ces quelques lignes.

L'Administration de l'Exposition devrait mettre gratuitement, dans chaque salle, un ou deux bancs qui permettraient aux promeneurs de prendre un peu de repos, au cours de leurs visites.

La chose est facile, peu coûteuse et permettrait au public de s'intéresser plus longtemps à chaque vitrine exposée.

Avec mes remerciements anticipés, agréez, Monsieur, etc. *Un abonné.*

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE
Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer?
Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, si on le savait. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal.

NORD

Deux Dunkerquois noyés dans la Gironde.

— Un télégramme de Bordeaux est parvenu à Dunkerque, annonçant la noyade accidentelle, en Gironde, près de Pauillac, de deux ouvriers de l'entreprise de sauvetage Victor Rose.

Le matériel de M. Rose avait été envoyé à Bordeaux pour tenter le renflouement du trois-mâts italien *Teresa-Mignano*. Les deux victimes de ce terrible accident sont âgés d'une trentaine d'années. C'étaient d'excellents ouvriers. L'un, nommé Cion, demeurait à Dunkerque, rue du Nord, et l'autre avait son domicile route de Bergues, aux « Sept-Planètes ».

UNE IMPORTANTE SAISIE DE FRAUDE A MORTAGNE-DU-NORD. — Un préposé des douanes de garde à la recette de Mortagne, voyait venir, hier, de la frontière, un chariot rempli de paille.

En procédant à la visite, qui semblait d'abord ne donner aucun résultats, le préposé remarqua soudain la présence d'un double fond, contenant 343 kilogs de tabac étranger.

Le conducteur fut aussitôt arrêté. C'est un sieur Adolphe Delart, 43 ans, de Hérinnes, province du Hainaut. Celui-ci, qui déclara travailler comme domestique chez M. François Joncquères, cultivateur à Chœuq, a prétendu que la voiture lui avait été confiée à Antoing par un inconnu. Le montant de la saisie est évalué à 5.097 francs 50 centimes.

UN PICKPOCKET DE DIX ANS A DOUAI. — C'est un gamin qui promet, que ce Raphael Dernaux, âgé de dix ans, haut comme une botte, mais futé en diable. Il y a un an, il faisait l'objet d'un procès-verbal pour vol d'une montre; le 9 mars dernier, un second procès-verbal lui était octroyé pour vol à l'étalage. Cette fois, Raphaël Dernaux, dont les parents, honnêtes ouvriers, habitent rue des Ferronniers, vient de se signaler par un coup de maître. En plein marché, le précoce voleur a tout bonnement « fait la poche » d'une brave campagnarde d'Elaing, Mme Wasson. Ce coup lui a rapporté une bonne cinquantaine de francs.

Le gamin a été arrêté à Aniche, où il dépensait cet argent dans des pâtisseries.

LE CRIME D'HAVELUY. — M. Gobert, juge d'instruction à Valenciennes, s'est occupé du crime d'Haveluy, qui remonte à la nuit du dimanche 7 au lundi 8 janvier, et dont l'auteur est le mineur Philippart, arrêté aux charbonnages de Haine-St-Pierre (Belgique), où il travaillait.

M. Gobert a entendu à ce sujet un certain nombre de témoins, qu'il a confrontés avec Philippart, extrait de la maison d'arrêt.

Philippart persiste dans ses déclarations antérieures. Il se reconnaît coupable, mais accuse toujours son amie d'avoir été sa complice. Celle-ci nie, et c'est sa part de responsabilité que cherche actuellement à déterminer le juge d'instruction.

UNE VILLA CAMBRIOLÉE A MALO-LES-BAINS. — Des cambrioleurs ont pénétré par effraction dans une villa située sur la digue de Malo et appartenant à M. Lessens, de Lille. Ils ont enlevé divers objets mobiliers, vins et liqueurs, d'une valeur totale de 700 francs. Le propriétaire est heureusement assuré contre le vol.

La police recherche et espère retrouver les auteurs de ce vol.

PAS-DE-CALAIS

UN ENFANT NOYÉ A LILLERS. — Le petit Edouard Ferres, âgé de quatre ans et demi, était disparu du domicile de ses parents, au bourg d'Aval. Des recherches furent faites et on retrouva son cadavre dans la Nave, rivière qui passe à environ trente mètres de la maison.

L'enfant tenait encore à la main une tartine que sa mère lui avait donnée vers six heures, ce qui indique qu'il est tombé à la rivière peu d'instants après.

Demandez partout le Vieux artésien marque: 't KIT STOOPKE. 937

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

Les conclusions pratiques du scrutin chez les socialistes. — Les libéraux et le cartel. L'avis des catholiques.

(D'un correspondant particulier)

Après avoir consacré quarante-huit heures à des appréciations optimistes, la presse et les hommes politiques des divers groupes se livrent à des réflexions critiques sur les enseignements qui découlent du scrutin.

Du côté socialiste, on confesse le recul. Non certes que le recul soit mrqué. Il s'agit plutôt d'un piétinement sur place. Mais l'impression n'est pas moins fâcheuse, surtout que le corps électoral s'accroît sans cesse. Pendant huit ans, de 1894 à 1902, le parti socialiste avait progressé d'une allure presque vertigineuse, au detriment des libéraux. Il se flattait d'absorber bientôt le libéralisme, entièrement. Un courant de direction contraire semble se dessiner depuis deux ans. En foule, des libéraux avancés qui s'étaient ralliés naguère au drapeau rouge, sont revenus au drapeau bleu. « La cause en est, dit le *Vooruit*, que le libéralisme nous a empruntè une partie de notre programme. Quoiqu'il en soit, la presse socialiste proclame que son contingent électoral, s'il n'augmente plus, « s'épure » en revanche. Puisqu'il faut, ajoute-t-elle, renoncer à conquérir la bourgeoisie, sachons devenir des socialistes plus conscients de notre but et plus déterminés. Ce ne sont point là des dispositions très favorables à la viabilité des alliances libéro-socialistes, car ces alliances n'ont chance d'être ratifiées par le libéralisme que si les socialistes atténuent leurs revendications. Mais, dès là que les chefs socialistes n'espèrent plus submerger le libéralisme, ils deviennent moins friands des coalitions.

***

Du côté libéral, on salue avec joie le regain de popularité que les élections de 1906 manifestent. S'il y a déception, c'est que les chefs avaient espéré mieux encore. Ils escomptaient le renversement de la majorité, grâce au cartel de tous les groupes anticléricaux. Or, les libéraux n'ont fait de progrès vraiment considérables que dans les deux circonscriptions où ils s'étaient présentés isolément, à Anvers, où ils ont conquis près de 12.000 nouveaux suffrages et à Bruxelles, où ils en ont conquis 29.000. D'où, chez un grand nombre, cette conclusion que le cartel a desservi, plutôt que servi, le libéralisme. Il semble bien qu'il ne doive pas être renouvelé, si l'on en juge d'après les opinions actuellement exprimées. Mais la rupture entre les libéraux et socialistes ne rendra-t-elle pas impossible la constitution d'une majorité capable de tenir le Bloc catholique en échec?

***

Du côté catholique enfin, si l'on s'applaudit d'avoir résisté à un assaut inouï jusqu'à ce jour, l'on ne paraît pas disposé à dormir sur les récents lauriers. L'effectif électoral catholique s'est renforcé, certes, mais moins rapidement que l'effectif libéral. C'est un symptôme qui n'est pas négligeable, et dont on s'efforce d'analyser les causes. On dit bien qu'après vingt-deux années de pouvoir il est naturel de voir les groupes d'offensive progresser plus vite que le parti du gouvernement, mais il n'en était pas ainsi de 1884 à 1902, et les catholiques n'entendent pas se résigner à ce ralentissement de leur propagande.

Une chose est certaine, c'est que les dirigeants libéraux ont su inculquer à leurs troupes la conviction qu'un gouvernement libéral est possible. Avant 1902, cette perspective apparaissait à tous comme une chimère. Il ne faut pas démesurément s'étonner, dès lors, que le libéralisme ait pu grouper de rechef de nombreux éléments qui l'avaient naguère abandonné, le jugeant perdu sans retour.

Un autre point qui mérite considération, c'est qu'en régime de suffrage généralisé, il ne faut pas s'effrayer des quelques milliers de voix à déplacer. Le scrutin du 27 mai nous montre, à Anvers, les démocrates dissidents, perdant les quatre cinquièmes de leur effectif, à Bruxelles, les libéraux augmentant leur effectif de près de cinquante pour cent. La représentation proportionnelle, n'aboutit donc pas, comme on l'avait prévu, à l'immobilisme des partis et au clichage de la représentation parlementaire. Elle ménage des surprises fâcheuses aux partis qui s'absorbent dans la contemplation de leurs succès passés, heureuses aux partis qui savent semer pour l'avenir.

Les catholiques, après avoir célébré leur succès de dimanche, se promettent de tenir compte de cette double leçon et de concentrer tous leurs efforts: 1° en vue de une revision méticuleuse des listes électorales; 2° en vue de détruire, parmi les éléments indécis de la population, l'idée que le libéralisme est capable de ressaisir le pouvoir et de l'exercer.

LE CRIME DE LA RUE DES HIRONDELLES

Une femme condamnée pour fausse accusation

Bruxelles, 31 mai. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles, s'est occupé, aujourd'hui d'un incident relatif au crime de la rue des Hirondelles.

On se rappelle que, trois jours après l'assassinat de la petite Van Calck, la foule, entraînée, on ne sait trop par qui, se porta vers la demeure du docteur Nissen, en criant: « A mort! » et en brisant les fenêtres à coups de pierres.

La police eut grand'peine à disperser les manifestants.

On accusait le docteur d'être l'assassin de la fillette et on déclarait hautement que si on ne l'avait pas arrêté, c'est parce qu'il était parent avec le chef du Parquet.

Le docteur, procédant à une enquête personnelle, put découvrir une femme qui avait tenu ces odieux propos. Il déposa contre elle une plainte, qui a valu à la calomniatrice d'être jugée aujourd'hui par défaut.

De nombreux témoins ont affirmé que le docteur Nissen, le soir du crime, se trouvait chez lui, malade.

Le tribunal a condamné la prévenue à deux mois de prison.

UNE EXPLOSION EN GARE DE WELKENRAEDT

On sait que la gare de Welkenraedt subit en ce moment de grandes transformations. Le bâtiment est depuis longtemps dans un état pitoyable et tout à fait insuffisant pour l'important service de marchandises près de la frontière allemande. On y exécute notamment des travaux de fondations et on s'y sert de matières explosibles pour creuser le sol.

Jeudi matin, une caisse contenant de ces matières a fait explosion, tuant sur le coup un apprenti de 14 ans, un ouvrier et une troisième personne travaillant près du lieu du sinistre. En suite de la formidable pression de l'air provoquée par l'explosion, un wagon de chemin de fer a été culbuté, tombant sur un ouvrier, dont une jambe a été emportée. L'explosion a causé encore de graves dégâts dont les détails manquent encore.

LA MISSION CHINOISE EN BELGIQUE. — La mission chinoise a visité mercredi la fabrique nationale d'armes de guerre et l'Institut Montefiore, à Liége.

Le soir, elle était de retour à Bruxelles et assistait au banquet offert en son honneur à l'Hôtel de Ville par le Conseil communal. Le banquet était présidé par M. le bourgmestre de Mot. Y assistaient les dignitaires de la mission, MM. le comte de Mérode-Westerloo, président du Sénat; Vanden Heuvel, ministre de la Justice; Liebaert, ministre des Chemins de fer; le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour, le comte de Smet de Naeyer, ministre des Finances; le ministre de Chine à Bruxelles; le baron de Favereau, ministre des Affaires étrangères; Francotte, ministre du Travail, etc.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. de Mot à l'empereur de Chine et par le duc Tsai-Tché au Roi des Belges.

Le Roi, accompagné du colonel baron Snoy, commandant du Palais, a fait visite, vendredi après-midi, au duc Tsai-Tché.

L'ATTAQUE D'UNE FACTORERIE AU CONGO. — Le courrier du Congo apporte des détails sur un événement fort grave qui s'est produit dans les concessions de la C. C. C. Une des factoreries de cette compagnie établie au Kanghe, que dirigeait M. Fernand Terwagne, le frère du député socialiste anversois, a été saccagée par les noirs qui ont fini par y mettre le feu. Depuis un certain temps déjà les indigènes se montraient agités et mécontents. M. Terwagne avait signalé les motifs de cette agitation. Un jour, les noirs arrivèrent en bande à la factorerie. Ils étaient fort agités et faisaient preuve d'une réelle colère.

M. Terwagne essaya de les calmer, mais il n'y parvint pas. Comme l'attitude des assaillants devenait très agressive, les noirs qui séjournaient à la factorerie décampèrent avec entrain, laissant leur chef blanc aux prises avec la horde sauvage. Celle-ci s'attaqua alors à la factorerie et M. Terwagne, qui n'était pas encore complètement remis d'une attaque d'hématurie, put à grand'peine se sauver en traversant la Wamba. Quand les indigènes eurent détruit la factorerie, ils en incendièrent le lendemain une seconde.

M. Terwagne a déposé une plainte en due forme au Parquet de Boma, contre un agent, en même temps qu'il a envoyé un long mémoire en Belgique, où il a fait constituer avocat par l'intermédiaire de son frère, le député. Ajoutons que les troupes de l'Etat indépendant sont venues rétablir l'ordre et que les mutins ont été punis.

MENACE DE GRÈVE GÉNÉRALE CHEZ LES CARRIÈRES. — Depuis quelque temps, les ouvriers carriers de la région d'Ecaussines demandaient une augmentation de salaire à leurs patrons, sans que ces derniers fissent droit à leurs réclamations. A la suite d'une assemblée des syndicats carriers d'Ecaussines et de Marche-lez-Ecaussines, une lettre a été adressée à chaque exploitant demandant derechef: 1° une augmentation de 10 pour cent sur les salaires; 2° le rétablissement de la criée des pierres.

A la demande d'augmentation de salaire, les patrons opposent une fin de non-recevoir, fondée sur la crise actuelle de l'industrie de la pierre.

FAITS DIVERS. — *Un enfant écrasé.* — Jeudi après-midi, rue de l'Enseignement, un enfant de quatre ans, le petit Briessen dont les parents habitent rue du Nickel, a eu la tête écrasée par un chariot. Il est mort sur le coup.

— *Tentative de meurtre.* — Le parquet d'Audenarde s'est transporté, mercredi matin, à Smeerhebbe, pour y instruire une grave affaire de meurtre. Un nommé Odilon Van Cronsbrugghe, fermier de la localité, entré, mardi soir, dans un cabaret du hameau « Vlaersegem », fut attaqué à sa sortie, par trois individus taillés en hercules qui s'étaient dissimulés derrière un arbre. Le malheureux fut horriblement meurtri à coups de gourdins et de couteaux. Les assassins, croyant leur victime morte, jetèrent son corps dans un de ces puits d'eau de pompe fonctionnant au moyen d'une manivelle; puis ils prirent la fuite. Le malheureux ne fut retiré que vers quatre heures et demie du matin. Son état est désespéré.

— *Un soldat dévalisé et jeté à l'